

Montréal, le 26 avril 2012

Madame Joanne Munn
Directrice de l'enseignement collégial par intérim
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

OBJET : Commentaires au sujet du projet de nouveau programme Arts et lettres

Madame,

Par la présente, le cégep de Saint-Laurent vous transmet ses commentaires et ses suggestions dans le cadre du processus de consultation sur le projet de programme d'études préuniversitaires Arts et lettres.

Premièrement, les intervenants du Collège croient que le profil Langues devrait être retiré du projet, et ce, afin de devenir un programme à part entière. Il serait ainsi plus facile de bien voir sa spécificité réelle. Les problèmes relevés dans l'écriture de certaines compétences semblent causés par la présence de l'option Langues dans le programme.

Deuxièmement, en ce qui a trait au nouveau titre proposé, les intervenants estiment qu'il est inapproprié. L'appellation « Culture et communication » semble réductrice. Le titre « Arts et lettres », plus générique et porteur d'une tradition, devrait être conservé. Certes, le titre « Arts, lettres et communication » pourrait représenter un bon compromis. Toutefois, quel que soit le titre choisi, le mot « Arts » ne devrait pas être évacué.

Troisièmement, les intervenants considèrent que les nouveaux libellés des compétences et des standards, tels que proposés dans le projet, ne sont pas toujours intelligibles ou réalistes. Voici les éléments qu'il faudrait modifier ou préciser:

- Objectif XX02, 2^e élément de compétence, 1^{er} critère de performance : la différenciation appropriée des caractéristiques de trois théories apparaît trop lourde et trop contraignante, *a fortiori* dans un contexte d'enseignement collégial. De plus, il serait très difficile d'amener l'étudiant à développer un « jugement pertinent » à la lumière de ces théories, car certaines d'entre elles sont très complexes;
- Objectif XX01, 1^{er} élément de compétence : le vocable « objet culturel », que l'on retrouve également dans le libellé de la compétence XX02, ne réfère à rien de concret. Le libellé « production » devrait être conservé;
- Objectif XX03, Énoncé de la compétence : l'expression « enjeux historiques et nationaux » est très floue et pourrait mener à des interprétations très différentes d'une institution à l'autre. La référence au Québec devrait faire partie intégrante du libellé de

la compétence. Mais, plus spécifiquement dans le cas de Langues, la formulation de l'objectif cause des problèmes et apparaît trop limitative;

- Objectif XX03, 2^e critère de performance lié à l'ensemble de la compétence : l'expression « processus de légitimation culturelle » est ambiguë. La formule « processus de diffusion culturelle » serait plus appropriée;
- Objectif XX04, 3^e élément de compétence : « l'évaluation de sa production au regard de ses acquis » semble difficilement réalisable, notamment en raison du nombre d'heures contact plutôt limité et de la quantité de travail déjà élevée dans le programme. La même remarque s'applique à l'objectif XX07, 3^e élément de compétence (« Commenter le résultat ») et à l'objectif XX08, élément de compétence 5 (« Faire un bilan de sa production »);
- Objectif XX05, Énoncé de la compétence : Le libellé même pose problème. Le fait d'« apprécier des objets culturels contemporains de sociétés étrangères » évacue les grands éléments de la culture et de la civilisation. De plus, ce libellé ainsi que la description de la compétence tout entière renvoient à une approche issue des sciences humaines. Ce glissement inquiète les enseignants. Il s'agirait d'une grave erreur de mettre l'art et la création de côté dans le nouveau programme, et ce, au profit d'une analyse sociologique.

Quatrièmement, les intervenants du Collège recommandent les éléments suivants en ce qui a trait au profil Langues :

- la réduction des heures consacrées aux objectifs communs (XX00- XX04) de 315 à 225 heures;
- l'ajout d'objectifs permettant l'atteinte de niveaux avancés en langues tierces;
- l'élimination de l'objectif XX03 pour Langues;
- la réécriture de l'objectif XX01 (ou de l'objectif XX02) afin de permettre à Langues (secondes ou tierces) de documenter, d'analyser et de critiquer des *objets culturels* (définis en tant qu'*éléments de culture et de civilisation*);
- la réécriture des buts de la formation spécifique afin d'y intégrer clairement l'étude des langues.

De plus, les intervenants sont d'avis, à la lumière de ces changements, que les objectifs du profil devraient être les suivants :

- permettre l'étude d'une troisième, d'une quatrième ou même d'une cinquième langue (langue d'enseignement, langue seconde et langues tierces);
- initier à la culture des langues étudiées (des langues tierces également);
- assurer l'atteinte du niveau intermédiaire-avancé en anglais et dans au moins une langue tierce;

- permettre une flexibilité afin de tenir compte du fait que les nouveaux étudiants possèdent des compétences langagières variées (en langue seconde et dans les langues tierces);
- initier à l'étude de la linguistique (en langue seconde ou tierce) et permettre une initiation à l'étude de la traduction.

Cinquièmement, je vous souligne, comme demandé, que le Collège n'utilise pas la modalité de transfert d'un objectif d'une option vers une autre option.

Sixièmement, considérant le travail de réécriture important qui serait nécessaire dans le but d'enrichir le projet de nouveau programme, le Collège est d'avis que sa mise en application devrait être retardée d'une année. Ce sursis permettrait aux enseignants des différentes options de mieux se coordonner.

Enfin, je tiens à préciser que tous les changements proposés sont étonnants de notre point de vue, car au cégep de Saint-Laurent, l'évaluation des différents profils a démontré clairement la grande qualité du programme. Ce dernier répond parfaitement aux besoins des étudiants et sa révision dans son entièreté ne correspond pas à une nécessité de notre point de vue.

Vous invitant à communiquer avec moi si vous avez des questions, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Mathieu Cormier
Directeur des études